



**Stratégie ministérielle de  
développement durable  
de Services publics et  
Approvisionnement  
Canada 2023 à 2027 (Mise  
à jour en mars 2026)**







Numéro de catalogue : P1-35F-PDF

ISSN : 2561-2689

**Table des matières**

Section 1: Introduction à la Stratégie ministérielle de développement durable	1
Section 2: Vision du développement durable de Services publics et Approvisionnement Canada	1
Activités ministérielles pour soutenir les efforts de réconciliation	2
Activités ministérielles pour soutenir l'écologisation du gouvernement	3
Activités ministérielles pour soutenir d'autres objectifs de développement durable (ODD)	5
Section 3: À l'écoute des Canadiens	7
Section 4: Engagements de SPAC	8
Objectif 5 : Promouvoir l'égalité entre les genres	8
Le contexte de la SFDD	8
Objectif 7 : Accroître l'accès des canadiens à une énergie propre	11
Le contexte de la SFDD	11
Objectif 8 : Favoriser une croissance économique inclusive et durable au Canada	13
Le contexte de la SFDD	13
Initiatives faisant progresser le Programme 2030 du Canada et l'ODD 8 – Travail décent et croissance économique	15
Objectif 10 : Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités	18
Le contexte de la SFDD	18
Objectif 11 : Améliorer l'accès au logement abordable, à l'air pur, aux transports, aux parcs et aux espaces verts, ainsi qu'au patrimoine culturel au Canada	22
Le contexte de la SFDD	22
Initiatives faisant progresser l'objectif 11 : Améliorer l'accès au logement abordable, à l'air pur, aux transports, aux parcs et aux espaces verts, ainsi qu'au patrimoine culturel au Canada	24
Objectif 12 : Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission	26
Le contexte de la SFDD	26
Initiatives faisant progresser le Programme 2030 du Canada et l'ODD 12 – Consommation et production responsables	36

Objectif 13 : Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts	38
Le contexte de la SFDD	38
Initiatives faisant progresser l'objectif 13 - Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts	46
Objectif 17 : Renforcer les partenariats pour promouvoir une action mondiale en faveur du développement durable	47
Le contexte de la SFDD	47
Initiatives faisant progresser le Programme 2030 du Canada et l'ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs	47
Section 5: Intégration du développement durable	48



## Section 1: Introduction à la Stratégie ministérielle de développement durable

[La Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) de 2022 à 2026](#) présente les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la [Loi fédérale sur le développement durable \(LFDD\)](#). Il s'agit de la première SFDD à s'appuyer sur les 17 Objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 des Nations Unies et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable.

Conformément à l'objectif de cette *loi*, de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et plus responsable devant le Parlement, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) appuie l'atteinte des objectifs énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la présente stratégie ministérielle de développement durable (SMDD).

La LFDD énonce également [7 principes](#) qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SMDD de SPAC. La stratégie tient également compte des initiatives liées aux ODD qui ne relèvent pas de la SFDD afin d'éclairer l'élaboration du Rapport annuel du Canada sur le Programme 2030 et les ODD.

La Stratégie ministérielle de développement durable 2023 à 2027 est la troisième stratégie de SPAC à ce jour. Par le passé, SPAC a réussi à atteindre ses objectifs et ses cibles en matière d'écologisation du gouvernement, d'alimentation durable et de collectivités sûres et en santé grâce à ses mesures ministérielles. La Stratégie ministérielle de développement durable actuelle de SPAC prépare le terrain pour remplir les engagements de la lettre de mandat du ministre et les initiatives clés à l'appui de l'écologisation des opérations gouvernementales, des achats écologiques, de la diversité et de l'inclusion, et de la réconciliation.

## Section 2: Vision du développement durable de Services publics et Approvisionnement Canada

SPAC joue un rôle essentiel dans les activités quotidiennes du gouvernement du Canada en fournissant aux organisations fédérales une expertise dans un large éventail de domaines, de l'approvisionnement à la traduction, de la comptabilité aux opérations bancaires, et de l'ingénierie au développement durable. Compte tenu de son rôle important, SPAC est particulièrement bien placé pour soutenir huit objectifs dans le cadre de la SFDD 2022 à 2026.

SPAC et toutes les organisations fédérales assujetties à la *Loi fédérale sur le développement durable* ont des obligations en matière de rapports dans le cadre de trois objectifs de la SFDD 2022 à 2026 :

- **Objectif 10** : Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités.
- **Objectif 12** : Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission.
- **Objectif 13** : Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts.

Compte tenu de son mandat, SPAC soutient également la réalisation de l'**objectif 11** de la SFDD (Améliorer l'accès au logement abordable, à l'air pur, aux transports, aux parcs et aux espaces verts, ainsi qu'au patrimoine culturel au Canada).

SPAC est également l'un des principaux ministères contribuant à d'autres objectifs de développement durable (5, 7, 8, et 17) dans le cadre du [Plan de mise en œuvre fédéral du Canada](#) pour le Programme 2030 des Nations Unies pour le développement durable. Par conséquent, les activités ministérielles et les initiatives planifiées de SPAC soutiennent également les objectifs suivants de la SFDD :

- **Objectif 5** : Promouvoir l'égalité entre les genres.
- **Objectif 7** : Accroître l'accès des Canadiens à une énergie propre.
- **Objectif 8** : Favoriser une croissance économique inclusive et durable au Canada.
- **Objectif 17** : Renforcer les partenariats pour promouvoir une action mondiale en faveur du développement durable.

## **Activités ministérielles pour soutenir les efforts de réconciliation**

### ***Approvisionnement : Activités soutenant les objectifs 10 et 17***

Le Ministère travaille avec les peuples et les entreprises autochtones afin d'accroître leur participation à l'approvisionnement fédéral dans le cadre de l'engagement du gouvernement du Canada envers la réconciliation. SPAC, Services aux Autochtones Canada (SAC) et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) mettent en œuvre de nouvelles approches pour aider les ministères à atteindre la cible visant à attribuer au moins 5 % de la valeur des marchés publics à des entreprises autochtones. Ce travail implique la consultation, la participation et le développement conjoint de ces approches avec les partenaires autochtones et les détenteurs de droits issus des traités modernes et des accords d'autonomie gouvernementale, ainsi qu'avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

En outre, SPAC tire de plus en plus parti des plans de participation des Autochtones (PPA) dans le cadre de ses approvisionnements. Ces plans offrent des possibilités d'emploi, de perfectionnement des compétences et de formation aux peuples autochtones, ainsi que des possibilités de sous-traitance pour les entreprises autochtones. Le Ministère s'efforce également de cibler les entreprises autochtones dans les instruments d'approvisionnement existants.

### ***Biens : Activités soutenant l'objectif 10***

Les PPA font partie intégrante des marchés immobiliers. Par exemple, la participation proactive des Autochtones a été incluse dans les projets de construction du nouveau bâtiment du gouvernement du Canada à Shawinigan et du nouveau complexe judiciaire à Montréal, ainsi que dans le projet de réhabilitation de l'édifice du Centre.

SPAC continuera d'améliorer ses lignes directrices sur la conception d'inspiration autochtone pour le Milieu de travail GC. Les lignes directrices fournissent aux équipes de projet une orientation générale sur l'intégration d'éléments de conception durables et

appropriés sur le plan culturel dans les locaux à bureaux du gouvernement du Canada, soutenant ainsi les engagements du gouvernement du Canada envers la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

### **Opérations gouvernementales : Activités soutenant l'objectif 10**

Le Bureau de la traduction fournit des services de traduction et d'interprétation au Parlement du Canada et au gouvernement du Canada dans les deux langues officielles, les langues autochtones, les langues étrangères et les langues des signes. La fourniture de ces services linguistiques est cruciale pour la diffusion des communications nationales à tous les Canadiens.

SPAC collabore également avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux pour améliorer l'accès aux langues autochtones et a embauché des agents de projet autochtones pour renforcer les capacités des services linguistiques autochtones (traduction et interprétation).

## **Activités ministérielles pour soutenir l'écologisation du gouvernement**

### **Approvisionnements : Activités soutenant l'objectif 12**

SPAC intègre des considérations environnementales dans ses services d'approvisionnement en veillant à ce que les ministères clients puissent facilement choisir les options à privilégier du point de vue environnemental des offres à commandes. Une offre à commandes importante gérée par SPAC concerne les véhicules légers, dans le cadre de laquelle SPAC aide les ministères et les organismes clients à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de leur flotte en garantissant la disponibilité de véhicules à zéro émission (véhicules qui peuvent fonctionner sans produire d'émissions d'échappement) et de véhicules hybrides, dans le cadre de l'offre à commandes. Le Ministère entretient une communication en continu avec les constructeurs automobiles pour qu'ils élargissent leur offre et pour intégrer de nouveaux constructeurs.

D'autres initiatives liées à l'approvisionnement écologique comprennent l'exigence de désigner des emballages à privilégier du point de vue environnemental pour tous les approvisionnements en biens de SPAC. Le Ministère soutient également le SCT dans la mise en œuvre de la nouvelle Norme sur le carbone intrinsèque en construction ainsi que de la nouvelle Norme sur la divulgation des renseignements liés aux émissions de gaz à effet de serre et l'établissement des cibles de réduction dans le cadre de la *Politique d'achats écologiques*. S'étant achevé en 2022 à 2023, le projet d'approvisionnement à faibles émissions de carbone de SPAC a produit des méthodologies et des calculateurs d'empreinte carbone rigoureux et fondés sur des données scientifiques dans les catégories à impact élevé que sont les services professionnels, les véhicules légers et le mobilier de bureau. Ces calculateurs aideront SPAC à mesurer et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux chaînes d'approvisionnement des biens et services achetés par le Ministère. SPAC a commencé à travailler sur un projet pluriannuel pour développer un outil de marchés publics écologiques pour les biens fédéraux, dans le but de produire une plateforme de recherche en ligne pour aider les agents d'approvisionnement de SPAC à cerner les biens à privilégier du point de vue environnemental qui respectent les exigences du ministère client.

### ***Biens : Activités soutenant les objectifs 12 et 13***

Le Plan de portefeuille carboneutre de SPAC déterminera la voie la plus rentable pour parvenir à des opérations immobilières neutres en carbone d'ici 2050. La Stratégie d'adaptation au climat élaborée par SPAC fournit des lignes directrices pour mieux comprendre les risques posés par les changements climatiques et tenir compte de la résilience des biens appartenant à l'État, des projets de construction et des baux gérés par SPAC. Ce dernier aide également les ministères et les organismes à évaluer les risques liés aux changements climatiques sur leurs biens, services et opérations en fournissant une expertise technique et des instruments d'approvisionnement pour l'évaluation des risques liés aux changements climatiques et de la résilience.

L'optimisation du portefeuille immobilier de SPAC vise également à atteindre divers objectifs d'écologisation. Le Plan à long terme des immeubles à bureaux (PLTIB) de SPAC vise à transformer le portefeuille actuel de bureaux en un portefeuille adapté, moderne, écologique et rentable sur un horizon de planification de 10 ans. Le PLTIB a pour objectif de fournir un portefeuille de bureaux rénovés, modernisés et neutres en carbone. L'optimisation de l'empreinte du portefeuille grâce à la réduction des besoins en espace permettra également de réduire la consommation d'énergie et l'utilisation de matériaux de construction et d'ameublement.

Les déchets plastiques constituent une menace importante pour les écosystèmes d'eau douce, les océans et la faune. Conformément à la Charte sur les plastiques dans les océans, le gouvernement du Canada adopte une approche fondée sur le cycle de vie pour la gestion des plastiques. Le plan d'action en matière de plastique des biens immobiliers démontre l'engagement de SPAC à réduire l'utilisation du plastique dans l'ensemble de son portefeuille et évolue pour soutenir l'intégration des principes de l'économie circulaire. Des stratégies nationales de réduction et de détournement des plastiques, y compris des initiatives numériques de participation des occupants, sont en cours d'élaboration pour améliorer le détournement des déchets plastiques produits et soutenir l'objectif du gouvernement du Canada d'un détournement de 75 % d'ici à 2030. En outre, des mesures sont prises pour intégrer les nouvelles exigences de durabilité en matière de réduction des plastiques dans les instruments politiques et processus d'élaboration des politiques existants en matière de services immobiliers (normes d'aménagement, conception de projets, achat de mobilier et contrats de location). Des stratégies visant à améliorer les efforts généraux de détournement des déchets sont également mises en œuvre, notamment pour détourner les déchets organiques de la mise en décharge en augmentant la quantité de compostage dans les bâtiments appartenant à l'État.

### ***Opérations gouvernementales : Activités soutenant l'objectif 12***

L'écologisation des opérations du gouvernement du Canada dépend également de l'approvisionnement et du dessaisissement responsables des biens. Grâce à GCSurplus, SPAC continuera à collaborer activement avec le Centre pour un gouvernement vert afin d'élaborer des stratégies innovantes pour le dessaisissement des biens excédentaires du gouvernement. En outre, GCSurplus continuera à promouvoir la réutilisation, la vente et les dons, ainsi qu'à mettre en œuvre des programmes spéciaux destinés à faciliter le détournement de certaines formes de déchets des décharges à la grandeur du pays. Par exemple, SPAC, en collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, facilite le

dessalement par le don des récoltes excédentaires par l'intermédiaire de Deuxième Récolte Canada et de Banques alimentaires Canada.

SPAC participe également au Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF) en évaluant et en remettant en état des sites contaminés hautement prioritaires, en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada. Ces efforts ont non seulement permis de réduire les risques pour l'environnement et la santé humaine liés aux substances nocives présentes sur les terres fédérales, mais ils ont également permis de réduire la responsabilité financière du Canada en la matière. Depuis le début de la phase IV du PASCF en avril 2020, SPAC a réduit le passif ministériel lié aux sites contaminés d'environ 80 M\$.

## **Activités ministérielles pour soutenir d'autres objectifs de développement durable (ODD)**

### ***Approvisionnements : Activités soutenant les objectifs 5 et 8***

SPAC continuera à donner la priorité aux occasions d'approvisionnement pour les groupes sous-représentés et à construire une économie plus inclusive par diverses initiatives d'approvisionnement.

En outre, dans le cadre des engagements pris par SPAC au titre de la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes, le Ministère élaborera une politique d'approvisionnement éthique, qui comprendra un cadre de diligence raisonnable en matière de droits de la personne. Ces instruments serviront de base à une série d'activités visant à protéger les chaînes d'approvisionnement des marchés publics fédéraux.

### ***Biens : Activités soutenant l'objectif 11***

En tant que gardien de plus de 130 édifices fédéraux du patrimoine désignés, SPAC joue un rôle important en veillant à ce que les lieux historiques du Canada constituent un héritage vivant pour tous les Canadiens.

La Cité parlementaire, qui comprend les bâtiments et les terrains situés sur la Colline du Parlement et à proximité, est un symbole de notre démocratie et fait partie de notre histoire. Dans le cadre de la vision et du plan à long terme visant à restaurer et à moderniser la Cité parlementaire, SPAC prend des mesures pour améliorer l'expérience des visiteurs et veiller à ce qu'elle reste un espace historique et civique pour les célébrations, les deuils et les manifestations pacifiques.

Dans le cadre du Plan pour l'usage de terrains publics à des fins résidentielles et grâce au soutien de partenaires comme la Société immobilière du Canada, Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, et la Société canadienne d'hypothèques et de logement, SPAC continuera d'appuyer les efforts du gouvernement du Canada pour améliorer l'accès au logement.

### ***Opérations gouvernementales : Activités soutenant l'objectif 7***

SPAC gère et exploite le système énergétique de quartier existant qui relie plus de 80 bâtiments de la région de la capitale nationale, y compris la Cité parlementaire, à des

centrales de chauffage et de refroidissement en utilisant plus de 14 km de conduites souterraines, fournissant du chauffage par la vapeur ou de l'eau chaude à haute température et du refroidissement par de l'eau réfrigérée. Les centrales existantes ont été construites entre 1916 et 1971. Grâce au Programme d'acquisition de services énergétiques (PASE), SPAC dirige la modernisation de quatre centrales de chauffage et de refroidissement en investissant dans des technologies modernes qui permettront d'éviter des coûts estimés à plus de 500 M\$ au cours des 35 prochaines années. En outre, la modernisation du système énergétique urbain améliorera la sécurité, l'efficacité, la fiabilité et le rendement environnemental, ce qui permettra de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre. Les activités futures s'orienteront vers une « écologisation plus poussée » en remplaçant le gaz naturel par des sources d'énergie neutres en carbone pour la charge de base, l'objectif étant d'atteindre la carboneutralité d'ici 2030.

En outre, grâce à de récents accords contractuels en Alberta et en Saskatchewan, SPAC veillera à ce que plus de 1 800 sites et bâtiments fédéraux soient alimentés par de l'électricité propre et renouvelable qui est nouvelle dans les réseaux actuellement à forte intensité de carbone de chacune de ces deux provinces. Ces deux contrats prévoient la production et la fourniture de plus de 330 000 MWh par an d'électricité propre et des certificats d'énergie renouvelable associés, à partir de plusieurs nouvelles installations éoliennes et solaires. Ces nouveaux accords ont également inclus des exigences en matière de participation des Autochtones, contribuant ainsi aux objectifs de réconciliation économique locale dans chacune de ces deux provinces.

## Section 3: À l'écoute des Canadiens

Comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable*, SPAC a tenu compte des commentaires reçus lors de la consultation publique sur l'ébauche de la SFDD 2022 à 2026, qui s'est déroulée du 11 mars au 9 juillet 2022. Plus de 700 commentaires ont été reçus d'un large éventail d'intervenants, dont des gouvernements, des organisations autochtones, des organisations non gouvernementales, des universitaires, des entreprises et des Canadiens de différentes tranches d'âge et de différents milieux. L'ébauche de la SFDD a également été communiquée aux comités compétents de la Chambre des communes et du Sénat, au commissaire à l'environnement et au développement durable et au Conseil consultatif sur le développement durable pour examen et commentaires.

### Ce que nous avons entendu

Parmi les contributions reçues, SPAC a choisi des priorités clés ou des suggestions d'amélioration liées à son mandat :

- Renforcer les actions et les cibles en matière d'approvisionnement du gouvernement;
- Intégrer davantage de cibles et d'indicateurs sociaux et économiques;
- Reconnaître l'importance des droits et des savoirs autochtones, ainsi que la nécessité d'améliorer les capacités et le financement en faveur d'une mobilisation significative;
- Renforcer les cibles en les axant davantage sur les résultats et veiller à ce que les calendriers des cibles dépassent le cycle quadriennal de la SFDD.

### Ce que nous avons fait

SPAC a pris ces éléments en considération dans la présente SMDD en :

- Mettant en évidence les nouvelles approches en matière de marchés publics fédéraux afin d'atteindre la cible visant à attribuer au moins 5 % de la valeur des marchés publics à des entreprises autochtones;
- Se concentrant sur des mesures concrètes visant à accroître la participation des entreprises issues de groupes sous-représentés aux marchés publics fédéraux;
- Intégrant des indicateurs à long terme avec des cibles renforcées;
- Incluant des mesures ministérielles et des initiatives prévues qui soutiennent cinq objectifs supplémentaires (objectifs 5, 7, 8, 11 et 17) de la Stratégie fédérale de développement durable pour démontrer la portée opérationnelle de SPAC;
- Déterminant les liens avec les ambitions et les objectifs du Cadre d'indicateurs canadien (CIC), ainsi qu'avec les cibles du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) pour les mesures et les initiatives planifiées du Ministère.

Pour plus d'informations sur la consultation publique sur la SFDD et ses résultats, veuillez consulter la page Web [À l'écoute des Canadiens](#).

## Section 4: Engagements de SPAC



### Objectif 5 : Promouvoir l'égalité entre les genres

#### Le contexte de la SFDD

SPAC s'engage à favoriser la diversité et l'inclusion, notamment en s'attaquant aux obstacles systémiques et aux autres difficultés rencontrées par les groupes en quête d'équité, et en fournissant des services qui valorisent la diversité et l'inclusion.

SPAC soutient l'inclusion des femmes, ainsi que d'autres groupes en quête d'équité, par l'intermédiaire de ses activités d'approvisionnement, y compris celles menées par ses bureaux d'approvisionnement partout au Canada.

SPAC continue de faire progresser la modernisation de la Cité parlementaire et la revitalisation de l'infrastructure scientifique fédérale tout en créant de nouvelles possibilités pour les groupes sous-représentés. Par l'intermédiaire de Laboratoires Canada, le Ministère tire parti de la communauté scientifique interne pour favoriser un environnement accueillant pour les femmes, les minorités visibles et les peuples autochtones en sciences, en technologie, en génie et en mathématiques.

En tant que principal fournisseur de services linguistiques pour le gouvernement du Canada, le Bureau de la traduction fait la promotion des Lignes directrices sur l'écriture inclusive afin de s'assurer que les Canadiens ont accès à des ressources inclusives dans les deux langues officielles.

#### Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

La mesure ministérielle ci-dessous soutient une stratégie de mise en œuvre de la SFDD qui contribue à la réalisation de l'objectif « Promouvoir l'égalité entre les genres ».

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
<p><b>Réduire les obstacles systémiques à l'égalité des genres</b></p>	<p>Continuer de soutenir les efforts en matière de diversité et d'inclusion des fournisseurs par l'entremise d'activités d'approvisionnement fédérales<sup>1</sup></p> <p><b>Programme :</b> Approvisionnement</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de participation d'entreprises appartenant à des femmes aux processus d'approvisionnement</p> <p><b>Point de départ :</b> De 2022 à 2023, 14 % des fournisseurs ayant participé aux processus d'approvisionnement étaient des femmes</p> <p><b>Cible :</b> Au moins 15 % par an</p>	<p>SPAC favorisera l'inclusion par diverses initiatives d'approvisionnement dans le but d'apporter des avantages économiques positifs aux entreprises appartenant à des femmes et à des membres des groupes en quête d'équité. SPAC continuera à soutenir les activités visant à aider les agents des achats à intégrer des critères socio-économiques dans les processus d'approvisionnement et à mettre en œuvre des processus d'approvisionnement conçus pour obtenir des résultats en matière d'approvisionnement social, en plus d'appuyer la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030 pour amener les entreprises à croître et à accéder plus facilement aux occasions de marchés fédéraux.</p> <p><b>Cibles ou ambitions pertinentes :</b> Ambition 5.3 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « Parvenir à l'égalité des genres dans les positions de leadership et à tous les niveaux de la prise de décision. » Cible 5.5 du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) : « Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité. »</p>

<sup>1</sup> Mise à jour : La mesure ministérielle a été mise à jour pour être conforme à la stratégie élargie de SPAC visant à promouvoir la diversité des fournisseurs.





## Objectif 7 : Accroître l'accès des Canadiens à une énergie propre

### Le contexte de la SFDD

Le gouvernement du Canada s'est engagé à être un chef de file mondial en matière d'opérations gouvernementales carboneutres, résilientes et écologiques – y compris l'utilisation de 100 % d'électricité propre pour ses opérations d'ici 2025 grâce à la production ou à l'achat d'électricité renouvelable. Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et SPAC ont mis en place l'Initiative sur l'électricité propre, qui est un programme national composé de plusieurs initiatives régionales visant à obtenir une combinaison de conventions d'achat d'électricité et de certificats d'énergie renouvelable pour les nouvelles infrastructures de production d'électricité à partir de sources renouvelables. En s'engageant à être le premier acheteur d'électricité propre, le gouvernement du Canada soutiendra la croissance de l'offre d'électricité propre et renouvelable, en particulier dans les provinces et territoires du pays dont les réseaux électriques produisent beaucoup d'émissions de gaz à effet de serre.

### Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

La mesure ministérielle ci-dessous soutient une stratégie de mise en œuvre qui contribue à la réalisation de l'objectif « Accroître l'accès des Canadiens à une énergie propre ».

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
Soutenir le déploiement des énergies renouvelables	Continuer à faire progresser la stratégie visant à alimenter les bâtiments fédéraux en électricité propre.  <b>Programme :</b>	<b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de l'électricité utilisée par SPAC qui est propre  <b>Point de départ :</b>	L'Initiative sur l'électricité propre visant à alimenter les bâtiments fédéraux du gouvernement du Canada avec 100 % d'électricité propre contribuera à l'objectif à long terme en matière d'énergie propre (en d'autres termes, tous les Canadiens ont accès à une énergie abordable, fiable et durable) et aidera à

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
	Infrastructure et locaux fédéraux	<p>De 2022 à 2023, 92,4 % de l'électricité utilisée par SPAC était propre.</p> <p><b>Cible :</b> 100 % de l'électricité utilisée par SPAC annuellement sera propre<sup>2</sup>.</p>	<p>soutenir la croissance des nouvelles sources d'énergie propres et renouvelables au fur et à mesure qu'elles deviendront disponibles. Cette stratégie permettra au gouvernement du Canada de travailler à l'élaboration d'un portefeuille à zéro émission de carbone d'ici 2050. L'indicateur mesure l'électricité propre utilisée dans les immeubles de SPAC appartenant à l'État (à l'exclusion des logements).</p> <p><b>Cibles ou ambitions pertinentes :</b> Ambition 7.2 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « Les Canadiens ont accès à de l'énergie propre et renouvelable. » Cible 7.2 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « D'ici 2030, 90 % de l'électricité du Canada est produite à partir de sources renouvelables et autres sources non émettrices, en voie d'un système électrique carboneutre à long terme. » Cible 7.2 du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) : « D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial. »</p>

<sup>2</sup> Mise à jour : La cible a été mise à jour pour tenir compte du fait que l'objectif de 100 % de l'électricité propre doit être atteint chaque année.



## Objectif 8 : Favoriser une croissance économique inclusive et durable au Canada

### Le contexte de la SFDD

SPAC continue de donner la priorité aux initiatives qui favorisent une croissance économique inclusive et durable au Canada. Le Ministère assiste les petites et moyennes entreprises (PME) en leur fournissant des services d'information pour les aider à mieux comprendre comment le gouvernement achète des biens et des services, et en les sensibilisant aux possibilités. SPAC fait aussi progresser l'inclusivité dans les marchés publics fédéraux grâce à des initiatives comme la modernisation des achats et celles visant à accroître la participation de fournisseurs diversifiés. Le Ministère soutient la création d'un programme d'approvisionnement à l'intention des PME visant à simplifier les processus d'approvisionnement afin de faciliter l'accès des PME aux possibilités d'approvisionnement fédéral. Grâce à la vision et au plan à long terme (VPLT) pour la Cité parlementaire, SPAC réalise de grands projets d'immobilisations, stimule la croissance économique et crée des emplois dans les domaines de la construction, des métiers spécialisés, de l'ingénierie et de la fabrication, tout en renforçant la résilience nationale en accordant la priorité aux matériaux canadiens. SPAC s'est également engagé à soutenir les pratiques durables en matière de marchés publics et à lutter contre le risque de travail forcé et de traite des personnes dans les chaînes d'approvisionnement des marchés publics fédéraux dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes.

### Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Les mesures ministérielles ci-dessous soutiennent les stratégies de mise en œuvre qui contribuent à la réalisation de l'objectif « Favoriser une croissance économique inclusive et durable au Canada ».

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
<b>Soutenir les travailleurs, les entreprises et les communautés</b>	Continuer le projet pilote des « salons inversés »  <b>Programme :</b>	<b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de la valeur des contrats attribués aux	Les salons inversés sont des forums où des fournisseurs plus petits et diversifiés ont la possibilité de commercialiser leurs biens et services directement auprès des acheteurs

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
	Approvisionnement	<p>petites et moyennes entreprises</p> <p><b>Point de départ :</b> De 2022 à 2023, 24 % de la valeur des contrats ont été attribués à des petites et moyennes entreprises</p> <p><b>Cible :</b> Au moins 25 % par an<sup>3</sup></p>	<p>gouvernementaux. La mise en relation de ces petites et moyennes entreprises canadiennes avec les acheteurs publics leur permettra d'accéder plus facilement aux marchés publics fédéraux et d'aider les Canadiens à contribuer à une croissance économique durable et à en bénéficier.</p> <p><b>Cibles ou ambitions pertinentes :</b> Ambition 8.5 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « Les Canadiens bénéficient d'une croissance économique durable et y contribuent. » Objectif 8.3 du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) : « Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers. »</p>
<b>Adopter une approche sectorielle pour l'investissement dans le soutien à la main-d'œuvre</b>	Créer et maintenir des emplois durables dans les projets immobiliers du patrimoine fédéral.  <b>Programme :</b>	<b>Indicateur de rendement :</b> Nombre d'emplois (années-personnes d'emploi) créés par la vision et le plan à long terme de la Cité parlementaire	Cette mesure démontre l'impact de la vision et du plan à long terme (VPLT) sur l'économie canadienne grâce à la création d'emplois dans un large éventail de domaines tels que l'ingénierie, l'architecture, la construction, l'industrie manufacturière et les métiers

<sup>3</sup> Mise à jour : La cible a été ramenée de 40 % à 25 % pour la faire correspondre à la cible rajustée présentée dans le Plan ministériel 2024 à 2025 de SPAC.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
	Colline du Parlement et ses environs	<p><b>Point de départ :</b> 70 000 au 31 mars 2022</p> <p><b>Cible :</b> 163 500 d'ici 2040</p>	<p>spécialisés notamment en offrant des possibilités uniques aux jeunes, aux apprentis et aux peuples autochtones. Cet indicateur mesure les emplois en années-personnes d'emploi et est basé en fonction des dépenses cumulatives (pour chaque million investi, approximativement 15 emplois sont créés).</p> <p><b>Cibles ou ambitions pertinentes :</b> Ambitions 8.1-8.4 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « Les Canadiens ont accès à des emplois de qualité. » Cible 8.2 du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) : « Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre. » Cible 8.3 du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) : « Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers. »</p>

## Initiatives faisant progresser le Programme 2030 du Canada et l'ODD 8 – Travail décent et croissance économique

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de SPAC soutient le Programme 2030 et les ODD, en ajoutant des informations à celles présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p><b>Activités de participation et de sensibilisation</b> Grâce aux services fournis par Soutien en approvisionnement Canada (SAC), SPAC permet aux petites et moyennes entreprises (PME) de répondre plus facilement aux appels d'offres. SAC collabore avec les intervenants des PME, y compris les fournisseurs en quête d'équité, pour organiser en partenariat des événements, des conférences et des salons professionnels, et tenir des réunions individuelles afin de guider les petites entreprises dans leur parcours et de les sensibiliser aux possibilités de marchés publics. SAC participe le plus souvent à des salons et des forums aux côtés d'autres services de soutien du gouvernement, où les entreprises plus petites et diversifiées peuvent apprendre comment bénéficier des services de SAC et d'autres programmes gouvernementaux. SAC met présentement à l'essai un format de « salon inversé » où ces fournisseurs ont l'occasion de commercialiser leurs biens et services directement auprès des acheteurs gouvernementaux.</p> <p><b>Approvisionnement éthique</b> Dans le cadre des engagements pris par SPAC au titre de la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes, le Ministère met en œuvre une série de stratégies durables et à long terme, dont l'élaboration d'une politique d'approvisionnement éthique. La politique servira de base aux activités en cours, notamment la sensibilisation aux priorités et aux pratiques exemplaires en matière d'approvisionnement éthique, la collaboration avec la communauté des fournisseurs afin de cibler et d'atténuer les risques au sein de leurs opérations et de leurs chaînes d'approvisionnement, ainsi que l'élaboration et la mise à disposition d'outils, de formations et d'orientations en matière d'approvisionnement éthique. La politique prévoit l'élaboration d'un cadre de diligence raisonnable en matière de droits de la personne qui définira les principes directeurs</p>	<p>Ces initiatives contribuent à faire avancer :</p> <p>Ambition 8.5 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « Les Canadiens bénéficient d'une croissance économique durable et y contribuent. »</p> <p>Cible 8.3 du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) : « Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers. »</p> <p>Cible 8.5 du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) : « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. »</p> <p>Cible 8.7 du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) : « Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes. »</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>permettant de contextualiser et de guider les mesures de diligence raisonnable ciblées afin de protéger les chaînes d’approvisionnement des marchés publics fédéraux.</p>	



## Objectif 10 : Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités

### Le contexte de la SFDD

Dans le cadre de son rôle de fournisseur de services communs, SPAC est particulièrement bien placé pour soutenir la réconciliation avec les Autochtones. SPAC continue d'offrir à ses clients des possibilités supplémentaires de se procurer des biens et des services auprès de fournisseurs autochtones. Il contribue notamment à faire progresser diverses initiatives en matière d'approvisionnement auprès d'Autochtones, comme le respect des obligations en vertu des ententes sur les revendications territoriales globales, ainsi que la participation et l'inclusion accrues des Autochtones, notamment par la mise en œuvre de la Directive sur les marchés de l'État, incluant les baux immobiliers, dans la région du Nunavut, et de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, grâce à l'objectif obligatoire qu'au moins 5 % de l'approvisionnement se fasse auprès d'entreprises autochtones. Les efforts en ce sens comprennent également la mise en œuvre de plans de participation des Autochtones (PPA), qui peuvent faire partie intégrante des marchés publics dans des secteurs comme la construction et la défense.

Des PPA sont en cours d'élaboration pour divers projets immobiliers, notamment les projets au sein de la Cité parlementaire et la stratégie de Laboratoires Canada. Il s'agit de stratégies proactives et de grande portée qui favorisent la participation et l'inclusion économique des partenaires autochtones à toutes les étapes des projets immobiliers de SPAC, et qui mettent de l'avant les principes de la réconciliation dans tous les volets.

SPAC prend également des mesures concrètes pour atteindre l'objectif gouvernemental consistant à attribuer au moins 5 % de la valeur totale de ses contrats ministériels à des entreprises autochtones. Des mesures clés à cet égard consistent à encourager la prise en compte de la participation des Autochtones dans tous les marchés publics, y compris par l'entremise des PPA dans les contrats pour offrir des possibilités de sous-traitance, d'emploi et de formation aux entreprises autochtones.

Le Programme de gestion des conflits d'ordre commercial de SPAC entreprendra des consultations afin de déterminer les possibilités d'intégrer des considérations autochtones dans les services de règlement alternatif des conflits d'ordre commercial proposés par le Ministère. Les résultats des consultations seront utilisés pour améliorer les services de règlement alternatif des conflits offerts aux fournisseurs autochtones.

Le Bureau de la traduction de SPAC soutient activement les initiatives visant à renforcer les langues autochtones et à faire respecter l'esprit de la *Loi sur les langues autochtones*. Conformément à l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard de la réconciliation économique, le Bureau continue de déployer des efforts pour atteindre l'objectif de passation de

marchés fédéraux avec des entreprises autochtones. La préservation et la promotion des langues autochtones, qui constituent un volet essentiel du patrimoine linguistique et culturel du Canada, sont abordées avec un profond respect et une solide détermination. Une étroite collaboration avec les partenaires autochtones contribue à accroître la visibilité des langues autochtones dans les communications et les services fédéraux.

**Thème de la cible :** Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis

**Cible :** Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
<p><b>Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i></b></p>	<p>Préparer le plan d'approvisionnement ministériel annuel, en mettant l'accent sur la participation des Autochtones.</p> <p><b>Programme :</b> Services internes</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de la valeur totale des contrats attribués à des entreprises autochtones chaque année</p> <p><b>Point de départ :</b> De 2022 à 2023, 2,7 % de la valeur totale des contrats ont été attribués à des entreprises autochtones.</p> <p><b>Cible :</b> Au moins 5 % par an</p>	<p>Le plan d'approvisionnement ministériel de SPAC vise à augmenter la valeur des contrats attribués aux entreprises autochtones, faisant ainsi progresser la réconciliation, réduisant les inégalités et garantissant une bonne mise en œuvre des obligations du Ministère en vertu des <u>procédures obligatoires pour les marchés attribués aux entreprises autochtones</u>.</p> <p><b>Cibles ou ambitions pertinentes :</b> Cible 10.2 du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) : « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »</p>
	<p>Mener des actions de mobilisation et de sensibilisation auprès des entreprises autochtones afin d'encourager leur participation aux processus d'approvisionnement fédéraux.</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de participation des fournisseurs autochtones aux processus d'approvisionnement</p> <p><b>Point de départ :</b> De 2022 à 2023, 7 % des fournisseurs ayant participé à des processus</p>	<p>La mobilisation et la sensibilisation des entreprises autochtones les aideront à accéder plus facilement aux possibilités de marchés fédéraux, feront progresser la réconciliation, réduiront les inégalités et encourageront les politiques et les actions en faveur de la réconciliation avec les Autochtones, tout en ciblant les obstacles qui doivent être surmontés.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
	<b>Programme :</b> Approvisionnement	d'approvisionnement étaient autochtones.  <b>Cible :</b> Au moins 11 % par an	<b>Cibles ou ambitions pertinentes :</b> Cible 10.2 du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) : « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »
	Renforcer et étendre les capacités de traduction et d'interprétation des langues autochtones en s'impliquant auprès des communautés autochtones.  <b>Programme :</b> Services linguistiques	<b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage d'augmentation des nouveaux fournisseurs de services en langues autochtones  <b>Point de départ :</b> De 2022 à 2023, le nombre de fournisseurs de services en langues autochtones était de 57.  <b>Cible :</b> D'ici 2026 à 2027, une augmentation de 20 % des nouveaux fournisseurs de services en langues autochtones par rapport au point de départ en 2022 à 2023.	La mobilisation et la sensibilisation des communautés autochtones permettront d'accroître la capacité à fournir au gouvernement l'accès à des services linguistiques dans les langues autochtones afin de faire progresser la réconciliation et de réduire les inégalités.  <b>Cibles ou ambitions pertinentes :</b> Cible 10.2 du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) : « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »



## **Objectif 11 : Améliorer l'accès au logement abordable, à l'air pur, aux transports, aux parcs et aux espaces verts, ainsi qu'au patrimoine culturel au Canada**

### **Le contexte de la SFDD**

Rendre les villes et les communautés durables implique d'améliorer l'accès au patrimoine culturel. En tant que gardien de plus de 130 édifices fédéraux patrimoniaux, SPAC joue un rôle important en veillant à ce que les lieux historiques du Canada constituent un héritage vivant pour tous les Canadiens. Les lieux historiques sont appréciés en tant que dépositaires de la mémoire historique, culturelle et sociale, contribuant à l'identité canadienne et au « sentiment d'appartenance ». À ce titre, les lieux historiques jouent un rôle indispensable dans le développement durable et l'urbanisation en tant qu'atouts fondamentaux pour le développement du tourisme à long terme, le renforcement de la cohésion sociale et l'amélioration du bien-être de la communauté. Le projet en cours de renouvellement de la Cité parlementaire permet également aux Canadiens d'avoir accès à des lieux emblématiques du patrimoine culturel, comme l'édifice du Centre, et encourage davantage les Canadiens à visiter ces lieux historiques et à en apprendre davantage sur leur histoire et leur culture.

Le Ministère appuie également les efforts du gouvernement du Canada pour améliorer l'accès au logement. Dans le cadre du Plan pour l'usage de terrains publics à des fins résidentielles, SPAC continue d'évaluer et d'ajouter à la Banque de terrains publics du Canada des biens immobiliers gouvernementaux excédentaires se prêtant à la construction de logements. Le Ministère continue aussi de faire progresser le processus d'aliénation de biens immobiliers fédéraux excédentaires et d'appuyer des projets de réhabilitation, en collaboration avec la Société immobilière du Canada Limitée et d'autres partenaires fédéraux pour créer des collectivités durables, à usage mixte et axées sur le transport en commun qui apporteront des avantages socio-économiques importants aux Canadiens et aux Canadiennes.

### **Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif**

Les mesures ministérielles ci-dessous soutiennent les stratégies de mise en œuvre de la SFDD qui contribuent à la réalisation de l'objectif « Améliorer l'accès au logement abordable, à l'air pur, aux transports, aux parcs et aux espaces verts, ainsi qu'au patrimoine culturel au Canada ».

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
<b>Améliorer l'expérience des visiteurs dans les parcs et les lieux historiques</b>	<p>Améliorer l'état des bâtiments patrimoniaux fédéraux désignés.</p> <p><b>Programme :</b> Infrastructure et locaux fédéraux</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage des immeubles patrimoniaux appartenant à l'État qui sont dans un état adéquat ou meilleur<sup>4</sup></p> <p><b>Point de départ :</b> 40,2 % en 2022 à 2023</p> <p><b>Cible :</b> Au moins 35 % par an</p>	<p>L'amélioration de l'état des édifices fédéraux du patrimoine contribue à la fierté civique générale des Canadiens et à leur appréciation des institutions démocratiques. En tant que gardien de bâtiments d'importance nationale, SPAC rénove les bâtiments avec des approches modernes qui englobent les principes de durabilité et d'accessibilité. Il s'agit notamment de moderniser la technologie de chauffage et de refroidissement des bâtiments patrimoniaux afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'investir dans l'infrastructure pour améliorer l'accès du public et promouvoir le tourisme. La mesure sert à protéger et à sauvegarder le patrimoine culturel et naturel du Canada.</p> <p><b>Cibles ou ambitions pertinentes :</b> Cible 11.4 du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) : « Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial. »</p>
	<p>Réhabiliter et préserver le patrimoine bâti du Canada dans la Cité parlementaire pour les générations futures de Canadiens.</p> <p><b>Programme :</b></p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage des bâtiments rénovés du Parlement qui répondent aux besoins opérationnels à long terme et aux besoins en locaux des parlementaires<sup>5</sup></p>	<p>SPAC réhabilite et modernise les bâtiments de la Cité parlementaire afin de répondre aux besoins d'un Parlement du 21<sup>e</sup> siècle et de restaurer le patrimoine bâti du Canada pour les générations futures. Grâce à ce travail, SPAC veille à ce que les Canadiens aient accès à des lieux emblématiques du patrimoine culturel, tels que</p>

<sup>4</sup> Mise à jour : L'exercice financier 2025 à 2026 sera le dernier exercice pour lequel un résultat sera fourni pour cet indicateur.

<sup>5</sup> Mise à jour : L'indicateur a été révisé pour tenir compte de la formulation mise à jour utilisée dans les rapports internes. La méthode de calcul demeure inchangée.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
	Colline du Parlement et ses environs	<p><b>Point de départ :</b> 29 % (11 bâtiments sur 38) en mars 2024</p> <p><b>Cible :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 70 % (27 bâtiments sur 38) d'ici 2035</li> <li>• 100 % d'ici 2050</li> </ul>	<p>l'édifice du Centre et la Colline du Parlement, et encourage les Canadiens à visiter les lieux historiques de la Cité parlementaire et à en apprendre davantage sur leur histoire et leur culture.</p> <p><b>Cibles ou ambitions pertinentes :</b> Cible 11.4 du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) : « Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial. »</p>

### Initiatives faisant progresser l'objectif 11 : Améliorer l'accès au logement abordable, à l'air pur, aux transports, aux parcs et aux espaces verts, ainsi qu'au patrimoine culturel au Canada

L'initiative suivante montre comment la programmation de SPAC soutient l'objectif 11, en ajoutant des informations à celles présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p><b>Améliorer l'expérience des visiteurs</b> SPAC travaille avec des partenaires tels que Patrimoine canadien, la Bibliothèque du Parlement, la Ville d'Ottawa et la Commission de la capitale nationale pour offrir aux visiteurs des expériences attrayantes afin d'animer la Cité parlementaire et de tenir les Canadiens au courant de sa transformation pendant les travaux. Parmi les expériences offertes, notons un contenu immersif en ligne, notamment <a href="#">Découvrez l'édifice du Centre</a>, des mises à jour sur le <a href="#">site Web de SPAC</a>, des images en temps réel grâce à la <a href="#">Caméra de</a></p>	<p>Ces initiatives contribuent à faire avancer : Cible 11.4 du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) : « Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial. »</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<a href="#">la Colline</a> , ainsi que des possibilités de visite en personne chaque année, comme à l'occasion des Portes ouvertes Ottawa.	



## Objectif 12 : Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission

### Le contexte de la SFDD

SPAC prend des mesures pour atteindre les objectifs du gouvernement fédéral en matière de réduction des plastiques, tels qu'ils sont définis dans le plan d'action en matière de plastique des biens immobiliers et dans la Stratégie pour un gouvernement vert. Entre autres, le Ministère s'affaire à élargir les initiatives de participation des occupants, notamment en recourant à l'intelligence artificielle et à des outils numériques et de communication centralisés pour stimuler les efforts de réduction mesurable des plastiques dans les bâtiments de SPAC; il favorise l'essor de l'approvisionnement circulaire en élaborant des stratégies de gestion du cycle de vie et de réduction des plastiques à intégrer dans les nouveaux instruments d'approvisionnement; il maximise les occasions de réacheminement en s'associant au programme de détournement des déchets pour recycler plus de 7 000 kg de plastiques difficiles à recycler provenant de locaux à bureaux désaffectés, et il soutient ainsi les industries canadiennes du recyclage.

La vision et le plan à long terme pour la Cité parlementaire reflètent l'engagement de SPAC à l'égard de la durabilité grâce à la réduction des émissions et des déchets, tout en préservant cet important lieu historique national. SPAC progresse dans l'atteinte de cet objectif par la réutilisation des matériaux et la construction écoénergétique, y compris la réutilisation de l'acier de construction de l'édifice du Centre pour éviter 95 % des émissions liées à la nouvelle production d'acier et l'intégration de béton à faibles émissions de carbone pour réduire l'empreinte carbone du projet. SPAC procède également à l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques pour la Chambre des communes et a mené une étude technique pour orienter l'expansion future de l'infrastructure pour véhicules à émission zéro.

En outre, SPAC aide les ministères et les organismes à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) en garantissant la disponibilité de documents d'achat pour les véhicules à émission zéro et les véhicules hybrides. Le Ministère invite les fabricants actuels à élargir leurs offres et cherche activement à en intégrer de nouveaux. De plus, le Ministère travaille avec les fournisseurs pour mieux comprendre l'empreinte carbone du cycle de vie des véhicules. De cette façon, SPAC vise à passer à un parc ministériel de véhicules légers à zéro émission d'ici 2030, de même qu'à réduire les émissions de carbone intrinsèque d'ici 2050. Le Ministère a aussi élaboré un outil d'approvisionnement permettant aux ministères fédéraux de faire l'acquisition d'équipement de recharge pour véhicules électriques afin de faciliter la transition du parc de véhicules.

En ce qui concerne les achats écologiques, le Ministère poursuit la mise en œuvre d'un libellé uniformisé obligatoire pour les achats exigeant un emballage respectueux de l'environnement dans tous les approvisionnements administrés par SPAC. De plus, SPAC soutient le SCT dans la mise en œuvre de deux normes – la Norme sur le carbone intrinsèque en construction et la Norme sur la divulgation des renseignements liés aux émissions de gaz à effet de serre et l'établissement des cibles de réduction – dans le cadre de la Politique d'achats écologiques, et dans l'élaboration d'une stratégie visant à exiger, en tant que produit livrable, un rapport d'évaluation du cycle de vie des gaz à effet de serre pour tous les nouveaux achats de grande valeur.

En outre, SPAC poursuit la mise à l'essai de l'outil de marchés publics écologiques pour les biens fédéraux, une plateforme de recherche en ligne contenant plus d'un million de produits et de technologies vérifiés, à privilégier du point de vue de l'environnement, qui vise à orienter les études de marché en appui aux décisions d'achat. Parallèlement à la mise en œuvre de la Norme sur la divulgation des renseignements liés aux émissions de gaz à effet de serre et l'établissement des cibles de réduction du SCT, le Ministère élabore une série de critères d'approvisionnement écologique propres à chaque catégorie pour les biens et services qui figurent dans l'outil de marchés publics écologiques et qui ont une grande incidence sur l'environnement, et il continue de tenir compte des considérations environnementales dans les offres à commandes, les arrangements en matière d'approvisionnement et les commandes subséquentes connexes.

**Thème de la cible :** Leadership fédéral en matière de consommation responsable

**Cible :** D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
<b>Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement</b>	<i>Détourner les déchets opérationnels non dangereux :</i> Réaliser des vérifications de déchets, mettre en œuvre des programmes de compostage et	<b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de déchets opérationnels non dangereux détournés des décharges	Cette mesure contribue à l'objectif à long terme du gouvernement du Canada de passer à des activités à faible émission de carbone, résistantes aux changements climatiques et écologiques, en soutenant

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
	<p>mettre à jour l'infrastructure de recyclage dans les bâtiments de SPAC appartenant à l'État.</p> <p><b>Programme :</b> Infrastructure et locaux fédéraux</p>	<p>pour les bâtiments ayant fait l'objet d'un audit</p> <p><b>Point de départ :</b> 57 % en 2022 à 2023</p> <p><b>Cible :</b> <i>À long terme</i> : 75 % d'ici 2030</p> <p><i>À court terme</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 63 % d'ici 2023 à 2024</li> <li>• 65 % d'ici 2024 à 2025</li> <li>• 65 % d'ici 2025 à 2026</li> <li>• 65 % d'ici 2026 à 2027<sup>6</sup></li> </ul>	<p>des mesures sur les déchets plastiques dans les activités fédérales. La réalisation d'audits sur les déchets et l'élaboration de stratégies de réduction des déchets dans les bâtiments de SPAC appartenant à l'État permettront d'élaborer des stratégies opérationnelles visant à réduire davantage les déchets plastiques dans le cadre des activités du gouvernement du Canada.</p> <p><b>Cibles ou ambitions pertinentes :</b> Ambition 12 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « Les Canadiens consomment de façon durable. » Indicateur 12.3.1 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « Total des matières résiduelles récupérées par habitant. » Cible 12.5 du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) : « D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. »</p>
	<p><i>Détourner les déchets plastiques des décharges :</i></p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de déchets plastiques détournés des</p>	<p>La mise en œuvre du plan d'action de SPAC pour les plastiques dans l'immobilier contribue directement à l'objectif de la Stratégie fédérale de</p>

<sup>6</sup> Mise à jour : La cible a été ramenée à 65 % pour 2025 à 2026 et a aussi été maintenue pour 2026 à 2027 afin de tenir compte du fait qu'il y a moins de possibilités de gains supplémentaires en matière de réacheminement en raison de la diminution de la production de déchets par occupant.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
	<p>Mettre en œuvre le plan d'action sur les plastiques des biens immobiliers.</p> <p><b>Programme :</b> Infrastructure et locaux fédéraux</p>	<p>décharges pour les bâtiments ayant fait l'objet d'un audit</p> <p><b>Point de départ :</b> 36 % en 2022 à 2023</p> <p><b>Cible :</b> <i>À long terme</i> : 75 % d'ici 2030</p> <p><i>À court terme</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 45 % d'ici 2023 à 2024</li> <li>• 50 % d'ici 2024 à 2025</li> <li>• 50 % d'ici 2025 à 2026</li> <li>• 50 % d'ici 2026 à 2027<sup>7</sup></li> </ul>	<p>développement durable de détourner les déchets plastiques des décharges. SPAC continue de réaliser diverses études et analyses, et de s'impliquer auprès des employés fédéraux pour guider les futures mises à jour des normes de projet et des spécifications de mobilier de SPAC, qui aideront le Ministère à utiliser moins de matériaux plastiques, contribuant ainsi à réduire la quantité de plastique envoyée à la décharge.</p> <p><b>Cibles ou ambitions pertinentes :</b> Ambition 12 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « Les Canadiens consomment de façon durable. » Indicateur 12.3.1 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « Total des matières résiduelles récupérées par habitant. » Cible 12.5 du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) : « D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. »</p>

<sup>7</sup> Mise à jour : La cible à court terme a été ramenée à 50 % pour 2025 à 2026 et a aussi été maintenue pour 2026 à 2027 afin de tenir compte du fait qu'il y a moins de possibilités de gains supplémentaires en matière de réacheminement en raison de la diminution de la production de déchets plastiques par occupant.

**Cible :** D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 90 % (en poids) des déchets de construction et de démolition

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
<p><b>Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement</b></p>	<p><i>Détourner les déchets de construction et de démolition</i> : Suivre et divulguer les taux annuels de détournement des déchets pour les projets applicables achevés.</p> <p><b>Programme :</b> Infrastructure et locaux fédéraux</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de déchets de construction et de démolition détournés</p> <p><b>Point de départ :</b> 90 % en 2022 à 2023</p> <p><b>Cible :</b> 90 % par an</p>	<p>La mesure soutient les actions de la SFDD sur la réduction des déchets plastiques dans les opérations fédérales. Elle réduira également la production de déchets de construction et de démolition, et contribuera à réduire les émissions liées à la production, au transport et à l'élimination des matériaux. En détournant les déchets des décharges, on réduit les émissions de gaz de décharge et de transport. La récupération des matériaux par le recyclage réduit les émissions liées à l'extraction et à la production de matériaux vierges.</p> <p><b>Cibles ou ambitions pertinentes :</b> Ambition 12 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « Les Canadiens consomment de façon durable. » Indicateur 12.3.1 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « Total des matières résiduelles récupérées par habitant. » Cible 12.5 du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) : « D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. »</p>

**Cible :** Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d'ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
<p><b>Divulguer la quantité de carbone intrinsèque dans les matériaux de construction</b></p>	<p>Divulguer la quantité de carbone intrinsèque dans les matériaux structurels des grands projets de construction.</p> <p><b>Programmes :</b> Infrastructure et locaux fédéraux, Services immobiliers</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de conformité à la Norme sur le carbone intrinsèque en construction, qui exige la divulgation de la quantité de carbone intrinsèque dans les nouveaux grands projets de construction</p> <p><b>Point de départ :</b> 100% en 2024 à 2025</p> <p><b>Cible :</b> 100 % par an<sup>8</sup>.</p>	<p>Le carbone intrinsèque représente une part importante des émissions de carbone sur l'ensemble du cycle de vie des projets de construction. La norme définit des exigences minimales pour la passation de marchés de services de conception et de construction afin de divulguer et de réduire le carbone intrinsèque des grands projets de construction. Les grands projets de construction comprennent généralement la rénovation ou la construction de bâtiments ou d'ouvrages techniques. Cette mesure soutient l'objectif à long terme du gouvernement du Canada de passer à des activités à faible émission de carbone, résilientes aux changements climatiques et écologiques.</p> <p><b>Cibles ou ambitions pertinentes :</b> Ambition 12.2 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « Les Canadiens consomment de façon durable. » Cible 12.7 du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) : « Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales. »</p>

<sup>8</sup> Mise à jour : La cible a été mise à jour pour s'appliquer annuellement.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
<b>Encourager la divulgation des fournisseurs</b>	<p>Inclure dans les marchés publics d'une valeur supérieure à 25 M\$ des mesures incitant les fournisseurs à mesurer et à divulguer leurs émissions de GES ou à adopter un objectif scientifique de réduction des émissions de GES.</p> <p><b>Programme :</b> Approvisionnement</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage d'approvisionnements d'une valeur de plus de 25 M\$ pour lesquels la Norme sur la divulgation des renseignements liés aux émissions de gaz à effet de serre et l'établissement des cibles de réduction a été appliquée<sup>9</sup></p> <p><b>Point de départ :</b> 100 % en 2024 à 2025<sup>10</sup></p> <p><b>Cible :</b> À déterminer après la collecte des données de référence pendant deux exercices financiers<sup>11</sup></p>	<p>Le fait d'obliger les fournisseurs à mesurer et à divulguer leurs émissions de gaz à effet de serre ou d'adopter un objectif scientifique de réduction des émissions de gaz à effet de serre fera de la durabilité un élément clé des marchés publics fédéraux, conformément à la Politique d'achats écologiques.</p> <p><b>Cibles ou ambitions pertinentes :</b> Ambition 12.2 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « Les Canadiens consomment de façon durable. » Cible 12.7 du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) : « Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales. »</p>
<b>Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral</b>	Augmenter la proportion de véhicules à zéro émission dans le parc de véhicules légers de SPAC.	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de véhicules à zéro émission dans la flotte de véhicules légers de SPAC</p> <p><b>Point de départ :</b></p>	Pour soutenir l'engagement du gouvernement du Canada à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à atteindre la carboneutralité d'ici 2030, SPAC vise une conversion à 100 % du parc de véhicules légers d'ici 2030.

<sup>9</sup> Mise à jour : Le libellé de l'indicateur a été mis à jour afin de clarifier la portée de l'indicateur et d'inclure le titre complet de la norme.

<sup>10</sup> Mise à jour : Le point de départ a été mis à jour pour tenir compte du résultat le plus récent.

<sup>11</sup> Mise à jour : Le contexte lié à l'établissement des cibles a été mis à jour afin de préciser le moment où une cible sera établie.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
	<p><b>Programme :</b> Services internes</p>	<p>33 % au 31 mars 2023</p> <p><b>Cible :</b> À long terme : 100 % d'ici 2030</p> <p>À court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 % d'ici 2023 à 2024</li> <li>• 50 % d'ici 2024 à 2025</li> <li>• 60 % d'ici 2025 à 2026</li> <li>• 70 % d'ici 2026 à 2027<sup>12</sup></li> </ul>	<p>Pour ce faire, le Ministère acquerra des véhicules à émission zéro et remplacera les véhicules à moteur à combustion interne existants.</p> <p><b>Cibles ou ambitions pertinentes :</b> Ambition 12.1 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « Les Canadiens consomment de façon durable. » Indicateur 12.1.1 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « Proportion des immatriculations de nouveaux véhicules légers qui sont pour des véhicules zéro émission. » Cible 12.7 du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) : « Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales. »</p>
<p><b>Améliorer les critères d'approvisionnement écologique</b></p>	<p>Inclure des considérations environnementales dans les documents d'achat partagés de SPAC.</p> <p><b>Programme :</b> Approvisionnement</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de contrats, d'offres à commandes et d'arrangements en matière d'approvisionnement comprenant des biens et des services « écologiques »</p> <p><b>Point de départ :</b> 45 % en 2022 à 2023</p>	<p>L'intégration de considérations environnementales dans les documents d'achat communs permettra aux clients de prendre en compte les impacts environnementaux dans leurs décisions d'achat. Conformément au Manuel des approvisionnements (<a href="#">Politique d'achats écologiques</a>), les biens et services « écologiques » sont ceux qui ont un impact moindre ou réduit sur l'environnement au cours du cycle de vie du bien ou du service, par rapport à des biens ou services concurrents ayant la</p>

<sup>12</sup> Mise à jour : Une cible de 70 % a été établie pour 2026 à 2027.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
		<p><b>Cible :</b> Au moins 45 % par an</p>	<p>même finalité. Les considérations environnementales comprennent, entre autres, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des contaminants atmosphériques, l'amélioration de l'efficacité énergétique et de l'utilisation de l'eau, la réduction des déchets et le soutien à la réutilisation et au recyclage, l'utilisation de ressources renouvelables, la réduction des déchets dangereux, la réduction des substances toxiques et dangereuses et des options qui respectent la biodiversité.</p> <p>À l'appui de la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030, SPAC encourage les pratiques d'approvisionnement qui sont durables.</p> <p><b>Cibles ou ambitions pertinentes :</b> Ambition 12.2 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « Les Canadiens consomment de façon durable. » Cible 12.7 du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) : « Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales. »</p>

### Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Les mesures ministérielles ci-dessous soutiennent les stratégies de mise en œuvre qui contribuent à la réalisation de l'objectif « Réduire les déchets et passer à des véhicules à zéro émission ».

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
<p><b>Assainir les sites contaminés hautement prioritaires</b></p>	<p>Assainir les sites contaminés afin de réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement<sup>13</sup></p> <p><b>Programme :</b> Services immobiliers</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage des projets dont SPAC est le gardien dans le cadre de la phase V pour lesquels des activités d'assainissement ont lieu</p> <p><b>Point de départ :</b> 0 % en date du 1<sup>er</sup> avril 2025</p> <p><b>Cible :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 % des projets dont SPAC est le gardien en phase V pour 2025 à 2026</li> <li>• 70 % des projets dont SPAC est le gardien en phase V pour 2026 à 2027</li> </ul>	<p>L'indicateur d'évaluation de site du PASCF décrit le travail d'investigation qui indique et évalue le risque d'un site contaminé pour la santé humaine et l'environnement. L'indicateur d'assainissement du PASCF décrit les travaux visant à réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement par un assainissement actif ou de pratiques de gestion des risques.</p> <p>La mesure soutient indirectement l'objectif de la SFDD en assainissant les sites fédéraux contaminés dans le cadre du PASCF afin de réduire les risques écologiques liés aux substances nocives présentes sur ces terres.</p> <p><b>Cibles ou ambitions pertinentes :</b> Ambition 12 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « Les Canadiens consomment de façon durable. »</p>

<sup>13</sup> Mise à jour : La mesure ministérielle, l'indicateur de rendement, le point de départ et la cible ont été mis à jour pour tenir compte des activités de la phase V, qui ont commencé en 2025.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			Cible 12.4 du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) : « D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement. »
Évaluer et gérer les risques des produits chimiques et des substances nocives	Gérer un programme national de recyclage des piles (Appel@recycler) dans certaines installations du gouvernement fédéral  <b>Programme :</b> Aliénation des biens	<b>Indicateur de rendement :</b> Kilogrammes de piles recyclées par an  <b>Point de départ :</b> 64 513,35 kg recyclés en 2022 à 2023  <b>Cible :</b> La cible pour une année donnée est supérieure ou égale à la quantité de piles recyclées au cours de l'année précédente	En détournant les métaux lourds toxiques (plomb, cadmium, zinc, mercure et manganèse) présents dans les piles des décharges, on réduit les dommages causés à l'environnement.  <b>Cibles ou ambitions pertinentes :</b> Ambition 12 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « Les Canadiens consomment de façon durable. » Cible 12.5 du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) : « D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. »

### Initiatives faisant progresser le Programme 2030 du Canada et l'ODD 12 – Consommation et production responsables

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de SPAC soutient le Programme 2030 et les ODD, en ajoutant des informations à celles présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p><b>Documents d'achat pour les véhicules à émission zéro et les véhicules hybrides</b>            SPAC aidera les ministères et les organismes à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre en garantissant la disponibilité de documents d'achat pour les véhicules à émission zéro et les véhicules hybrides. Le Ministère invite les fabricants existants à élargir leurs offres et cherche également à en intégrer de nouveaux. Chaque année, et en consultation avec les fabricants sélectionnés, SPAC fournit aux ministères clients un catalogue comprenant les véhicules à zéro émission et les véhicules hybrides disponibles afin de prendre en compte les impacts environnementaux dans leurs décisions d'achat.</p>	<p>Les documents d'achat pour les véhicules à émission zéro et les véhicules hybrides contribuent à faire avancer :</p> <p>Ambition 12.1 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « Les Canadiens consomment de façon durable. »</p> <p>Cible 12.7 du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) : « Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales. »</p>
<p><b>GCSurplus</b>            Grâce aux programmes de GCSurplus, les biens excédentaires du gouvernement ont une seconde vie. Cela se fait par la réutilisation, le transfert, le don et la vente de biens excédentaires, y compris de denrées alimentaires excédentaires, contribuant ainsi à éviter que les biens excédentaires du gouvernement ne soient mis à la décharge et à promouvoir la sécurité alimentaire. GCSurplus gère également les contrats de recyclage des batteries usées, des métaux précieux et de la ferraille, ainsi que des appareils électroniques, en veillant à ce que le matériel et les biens réutilisables soient recueillis et recyclés de manière appropriée. Enfin, GCSurplus étudie les possibilités de dessaisissement écologique des batteries de véhicules électriques.</p>	<p>GCSurplus contribue à faire avancer :</p> <p>Ambition 12.3 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « Les Canadiens consomment de façon durable. »</p> <p>Cible 12.5 du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) : « D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. »</p>



## Objectif 13 : Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts

### Le contexte de la SFDD

SPAC prend des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs effets sur les opérations, notamment en appliquant régulièrement des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques dans les processus opérationnels afin d'obtenir un portefeuille carboneutre et résistant au climat. SPAC surveille également la mise en œuvre de son plan de portefeuille neutre en carbone, qui contribue au programme général d'écologisation du gouvernement en mettant en œuvre des technologies de construction intelligentes, en suivant l'aliénation des actifs et en surveillant les projets de réduction des gaz à effet de serre. En outre, la mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation au climat permettra de gérer les risques climatiques qui pèsent sur les biens, les services et les opérations.

La vision et le plan à long terme pour la Cité parlementaire démontrent l'engagement de SPAC à réduire les émissions de gaz à effet de serre découlant de ses opérations et à renforcer la résilience climatique. Les mesures comprennent la transition des bâtiments de la Cité vers un système d'eau chaude à basse température dans le cadre du Programme d'acquisition de services énergétiques, l'obtention de la certification LEED Or pour le fonctionnement et l'entretien de l'édifice Sir-John-A.-Macdonald, de la phase 1 du Centre d'accueil du Parlement et de l'édifice du Sénat du Canada, et la stabilisation de la pente de l'escarpement surplombant la rivière des Outaouais afin de réduire les risques d'érosion et d'inondation. Des travaux de construction sont en cours pour transformer l'édifice du Centre, l'un des actifs aux émissions les plus importantes, en une installation carboneutre, et le réaménagement de l'îlot 2 intègre une conception à faible émission de carbone et à zéro émission nette dans de nouvelles structures, en appui aux objectifs du gouvernement du Canada en matière d'opérations carboneutres d'ici 2050 et d'amélioration de la résilience climatique dans l'ensemble de la Cité parlementaire.

**Thème de la cible** : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

**Cible** : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
<p><b>Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement</b></p>	<p>Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le portefeuille de bâtiments de SPAC appartenant à l'État.</p> <p><b>Programme :</b> Infrastructure et locaux fédéraux</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le portefeuille de bâtiments appartenant à l'État, à l'exclusion des logements.</p> <p><b>Point de départ :</b> 59,9 % en dessous des niveaux de référence de 2005 en 2022 à 2023</p> <p><b>Cible :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des émissions de 61 % d'ici 2025 à 2026</li> <li>• Réduction des émissions de 71 % d'ici 2026 à 2027<sup>14</sup></li> </ul>	<p>Cette mesure soutient l'objectif à long terme du gouvernement du Canada de passer à des activités à faible émission de carbone, résilientes aux changements climatiques et écologiques. L'intégration de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le processus décisionnel de l'administration à l'aide d'une méthode d'analyse des options en matière de gaz à effet de serre va :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider à évaluer les options de projets d'investissement immobilier en fonction de leurs possibilités de réduction des émissions de GES et de leur impact financier dans les décisions d'investissement immobilier;</li> <li>• Permettre à SPAC d'être plus stratégique dans la planification des investissements de portefeuille afin d'atteindre un portefeuille carboneutre;</li> <li>• Déterminer la voie la plus rentable pour parvenir à des opérations à faible émission de carbone et à des biens immobiliers durables et résistants aux changements climatiques.</li> </ul> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinentes :</b></p>

<sup>14</sup> Mise à jour : La cible pour 2025 à 2026 a été révisée afin de refléter les changements apportés aux facteurs d'émission de GES qui ont une incidence sur les résultats actuels et prévus. Une cible pour 2026 à 2027 a aussi été fixée.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			<p>Ambition 13.1 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. »</p> <p>Indicateur 13.1.1 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « Émissions de gaz à effet de serre. »</p> <p>Cible 13.2 du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) : « Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. »</p>
<p><b>Assurer la modernisation en construisant des bâtiments carboneutres</b></p>	<p>Signaler la consommation d'énergie, d'eau et les déchets générés par les bâtiments à l'aide de l'outil en ligne Energy Star Portfolio Manager® pour tous les bâtiments de plus de 500 mètres carrés appartenant à l'État ou loués par lui.</p> <p><b>Programme :</b> Infrastructure et locaux fédéraux</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de nouveaux baux de bureaux nationaux applicables qui établissent des rapports sur l'énergie, l'eau et les déchets à l'aide du logiciel Energy Star Portfolio Manager®</p> <p><b>Point de départ :</b> 15,1 % en 2022 à 2023</p> <p><b>Cible :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 30 % d'ici 2023 à 2024</li> <li>• 60 % d'ici 2024 à 2025</li> <li>• 35 % d'ici 2025 à 2026</li> </ul>	<p>En mettant en œuvre l'outil Energy Star Portfolio Manager® dans la gestion des baux de bureaux nationaux et des renouvellements de baux, SPAC sera en mesure de donner la préférence aux bâtiments au meilleur rendement qui réduisent la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre provenant du chauffage et de l'électricité.</p> <p><b>Cibles ou ambitions pertinentes :</b> Ambition 13.1 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. »</p> <p>Indicateur 13.1.1 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « Émissions de gaz à effet de serre. »</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
		<ul style="list-style-type: none"> <li>40 % d'ici 2026 à 2027<sup>15</sup></li> </ul>	<p>Cible 13.2 du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) : « Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. »</p>
	<p>Convertir des bâtiments du Programme d'acquisition de services énergétiques (PASE) à la technologie de l'eau chaude à basse température.</p> <p><b>Programme :</b> Infrastructure et locaux fédéraux</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de bâtiments faisant partie du Programme d'acquisition de services énergétiques (PASE) qui ont été convertis à la technologie de l'eau chaude à basse température</p> <p><b>Point de départ :</b> 39 bâtiments au 31 mars 2023</p> <p><b>Cible :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>50 bâtiments d'ici au 31 mars 2024</li> <li>58 bâtiments d'ici au 31 mars 2025</li> <li>61 bâtiments d'ici au 31 mars 2026</li> </ul>	<p>La conversion des bâtiments du Programme d'acquisition de services énergétiques (PASE) des technologies de la vapeur et de l'eau chaude à haute température à la technologie de l'eau chaude à basse température (technologie plus verte) contribuera à réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et à faire en sorte que le gouvernement du Canada atteigne son objectif d'opérations carboneutres.</p> <p><b>Cibles ou ambitions pertinentes :</b> Ambition 13.1 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. » Indicateur 13.1.1 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : Émissions de gaz à effet de serre Cible 13.2 du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) : « Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les</p>

<sup>15</sup> Mise à jour : La cible pour 2025 à 2026 a été révisée et une cible pour 2026 à 2027 a été établie, ce qui garantit que les deux cibles sont réalistes et conformes aux progrès réalisés à ce jour, étant donné que le programme dépend des données déclarées par les propriétaires.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			politiques, les stratégies et la planification nationales. »
<p><b>Effectuer une analyse du coût du cycle de vie de la réduction des gaz à effet de serre lorsque des bâtiments font l'objet de rénovations majeures</b></p>	<p>Déterminer les économies optimales de gaz à effet de serre à l'aide de l'analyse des coûts du cycle de vie de la réduction des gaz à effet de serre pour tous les grands projets (modernisation des bâtiments et nouvelles constructions).</p> <p><b>Programme :</b> Infrastructure et locaux fédéraux, Services de biens immobiliers</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de tous les grands projets pour lesquels des économies optimales de gaz à effet de serre ont été calculées à l'aide de l'analyse des coûts du cycle de vie de la réduction des gaz à effet de serre</p> <p><b>Point de départ :</b> 100 % en 2022 à 2023</p> <p><b>Cible :</b> 100 % par an</p>	<p>L'évaluation des options d'investissement immobilier à l'aide d'une analyse du coût du cycle de vie des gaz à effet de serre (GES) garantira que la réduction des gaz à effet de serre est prise en compte dans les décisions d'investissement au niveau du projet et aidera à déterminer l'option la plus avantageuse qui réduit les émissions de GES opérationnelles et la consommation d'énergie. L'analyse différentielle visant à soutenir la décarbonisation en profondeur des actifs fédéraux, qui trouve le meilleur équilibre entre les réductions de GES et le coût du cycle de vie, aura un impact substantiel sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ce qui contribuera à garantir que le gouvernement du Canada atteigne son objectif d'opérations carboneutres.</p> <p><i>Cibles ou ambitions pertinentes :</i></p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			<p>Ambition 13.1 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC): « Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. »</p> <p>Cible 13.1 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, et parvenir à la carboneutralité d'ici 2050. »</p> <p>Indicateur 13.1.1 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « Émissions de gaz à effet de serre. »</p>

**Thème de la cible :** Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

**Cible :** Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations résilientes face au climat d'ici 2050

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
<p><b>Réduire les risques posés par les impacts des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral</b></p>	<p>Évaluer les risques liés aux changements climatiques pour les actifs principaux de SPAC appartenant à l'État <b>et</b> les intégrer dans les plans de gestion des biens<sup>16</sup></p> <p><b>Programme :</b> Infrastructure et locaux fédéraux</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage d'évaluations des risques climatiques et de la vulnérabilité réalisées pour les actifs principaux de SPAC appartenant à l'État</p> <p><b>Point de départ :</b> 37 % des évaluations achevées en 2022 à 2023</p> <p><b>Cible :</b> 100 % d'achèvement (cumulatif) des évaluations d'ici la fin de l'exercice financier 2026 à 2027</p>	<p>SPAC évalue les risques liés aux changements climatiques des bâtiments et intègre les recommandations dans les plans de gestion des biens (PGB). Le PGB est l'outil principal utilisé par SPAC pour déterminer les besoins d'investissement dans les biens au fil du temps. Cette mesure permet de réduire les risques posés par les changements climatiques pour les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral et contribue à l'objectif à long terme du gouvernement du Canada de passer à des opérations à faible émission de carbone, résilientes aux changements climatiques et écologiques.</p> <p><b>Cibles ou ambitions pertinentes :</b> Ambition 13.2 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique. » Cible 13.2 du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) : « Incorporer des mesures relatives</p>

<sup>16</sup> Mise à jour : La mesure ministérielle et l'indicateur ont été mis à jour pour remplacer le terme « bâtiments » par « actifs principaux » afin de refléter le fait qu'ils comprennent à la fois les biens immobiliers et non immobiliers qui n'ont pas été ciblés pour faire l'objet d'une aliénation. Une cible pour 2026 à 2027 a aussi été établie.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. »

## Initiatives faisant progresser l'objectif 13 - Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts

L'initiative suivante montre comment la programmation de SPAC soutient l'objectif 13, en ajoutant des informations à celles présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p><b>Stratégie d'adaptation aux changements climatiques et plan de portefeuille carboneutre des Services immobiliers</b></p> <p>L'élaboration de la stratégie d'adaptation aux changements climatiques des Services immobiliers permet de mieux comprendre les risques posés par les effets des changements climatiques sur les biens immobiliers. De plus, la stratégie permettra de gérer les besoins d'adaptation au climat de manière uniforme dans tout le pays en matière de gestion des biens immobiliers, de réalisation des projets et d'exploitation des biens.</p> <p>Le plan de portefeuille neutre en carbone déterminera la voie la plus rentable pour parvenir à des opérations immobilières neutres en carbone d'ici 2050 (avec un objectif ambitieux de 2030).</p> <p>Ces activités contribuent aux objectifs de développement durable visant à réduire les émissions de GES et à respecter les engagements pris dans le cadre de la Stratégie pour un gouvernement vert : Une directive du gouvernement du Canada.</p>	<p>Ces activités contribuent à faire avancer :</p> <p>Ambition 13.1 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. »</p> <p>Cible 13.1 du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) : « Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005, et parvenir à la carboneutralité d'ici 2050. »</p> <p>Cible 13.2 du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) : « Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. »</p>



## Objectif 17 : Renforcer les partenariats pour promouvoir une action mondiale en faveur du développement durable

### Le contexte de la SFDD

En tant que fournisseur de services communs en matière d’approvisionnement fédéral, SPAC travaille en étroite collaboration avec les ministères et organismes fédéraux pour veiller à ce que les achats du gouvernement soutiennent l’engagement du Canada en faveur de la réconciliation avec les peuples autochtones et contribuent à combler les écarts socio-économiques persistants dont souffrent les fournisseurs autochtones. Dans cette optique, SPAC continue à développer des outils d’approvisionnement pour soutenir la participation accrue des entreprises autochtones aux marchés fédéraux, et à fournir des conseils aux ministères clients qui s’efforcent d’atteindre leurs buts, leurs priorités et leurs objectifs.

### Initiatives faisant progresser le Programme 2030 du Canada et l’ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

L’initiative suivante montre comment la programmation de SPAC soutient le Programme 2030 et les ODD.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p><b>Aider les clients à accroître leurs achats auprès des fournisseurs autochtones</b>            SPAC continuera à travailler avec Service aux Autochtones Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et les partenaires autochtones pour soutenir une nouvelle stratégie d’approvisionnement autochtone transformatrice à plus long terme. En outre, en tant que fournisseur de services communs en matière d’approvisionnement fédéral, SPAC continuera à aider ses ministères et organismes clients à passer des marchés avec des fournisseurs autochtones et à leur fournir les données contractuelles dont ils ont besoin pour s’acquitter de leurs obligations en matière d’établissement de rapports annuels, conformément à la Directive sur la gestion de l’approvisionnement du Conseil du Trésor.</p>	<p>Cette initiative contribue à faire avancer : Ambition 17.2 du Cadre d’indicateurs canadien (CIC) : « Le Canada favorise la collaboration et les partenariats pour faire progresser les ODD. »</p>

## Section 5: Intégration du développement durable

SPAC continuera à veiller à ce que son processus décisionnel tienne compte des objectifs de la SFDD dans le cadre de son processus d'évaluation environnementale stratégique (EES). L'EES d'un projet de politique, de plan ou de programme comprend une analyse de l'impact de cette proposition sur l'environnement, y compris sur les cibles et objectifs pertinents de la SFDD.

SPAC entreprendra des évaluations stratégiques des incidences sur l'environnement en suivant un processus en plusieurs étapes :

- une analyse préliminaire de tous les projets de politiques, de plans et de programmes soumis à l'approbation du ministre ou du Cabinet, dès le début de l'élaboration des projets; ou encore, lorsque les circonstances le justifient, on déterminera si la mise en œuvre des projets peut entraîner des impacts environnementaux importants, positifs ou négatifs;
- une EES lorsque des effets environnementaux importants sont déterminés à l'issue d'une analyse préliminaire;
- un rapport sur les résultats de l'EES.

L'EES doit déterminer et recommander des mesures d'atténuation appropriées (pour les effets négatifs potentiels) ou des mesures d'amélioration (pour les effets positifs importants potentiels), afin de répondre aux effets environnementaux susceptibles de résulter de la mise en œuvre du projet de politique, de plan ou de programme.

Les déclarations publiques sur les résultats des évaluations de SPAC sont rendues publiques lorsqu'une initiative a fait l'objet d'une EES détaillée. L'objectif de la déclaration publique est de démontrer que les effets environnementaux de la politique, du plan ou du programme approuvé, y compris les impacts sur la réalisation des objectifs de la SFDD, ont été pris en compte lors de l'élaboration de la proposition et de la prise de décision.